



**Rappel :** Ce bulletin flash a été rédigé suite à des observations réalisées par le réseau sur des parcelles dites « flottantes » présentant un seuil de nuisibilité atteint par un ravageur des prairies et pouvant constituer un risque pour l'ensemble de la zone.

## FLASH – Attaque de Psyché des montages sur le plateau de Millevaches



Photo : FDGDON87

**Une parcelle de la commune de Bonnefond (19) subit en ce moment une forte attaque de psyché des Montagnes.** Les premières chenilles sont apparues début mai et depuis c'est environ trois hectares de la prairie qui ont été complètement ravagés.

### Éléments de biologie

**Le mâle adulte** est un petit papillon noir qui vole le matin au soleil.

**La femelle** ne ressemble pas à un papillon mais plutôt à une chenille et reste dans le fourreau.

**La chenille noire** est cachée dans un fourreau de 11 à 15 mm de long.

**Le fourreau** est constitué de débris de minéraux et végétaux réunis par des fils de soie.

Une fois l'œuf éclos, la chenille construit son fourreau qui, au fur et à mesure de la croissance de la larve, s'allongera et s'élargira.

**L'orifice à la base du cône** permet à la chenille de sortir partiellement pour se nourrir et se déplacer (voir photo ci-contre).

**L'activité des chenilles s'étend de mi-avril à fin juin.**



Photo : FDGDON87

*Chenille de psyché sortant de son fourreau*

### Cycle de reproduction

**Dès mi-juin à fin août**, la femelle pond de 150 à 200 œufs qui éclosent moins d'un mois après. Les jeunes chenilles de l'année n'engendrent en général pas de dégât.

De septembre à fin mars elles sont en repos hivernal.

En avril de l'année suivante, les larves sortent de dormance pour se nymphoser à partir de juin.

### Alimentation

Les chenilles de ce papillon se nourrissent de différentes plantes basses mais surtout de graminées des prairies d'altitude. Les feuilles sont consommées, rongées par les bords.

### Seuil de nuisibilité

Les chenilles se rassemblent en grand nombre au niveau du « front d'attaque » et des densités de 500 à 1000 chenilles par mètre carré sont souvent observées.

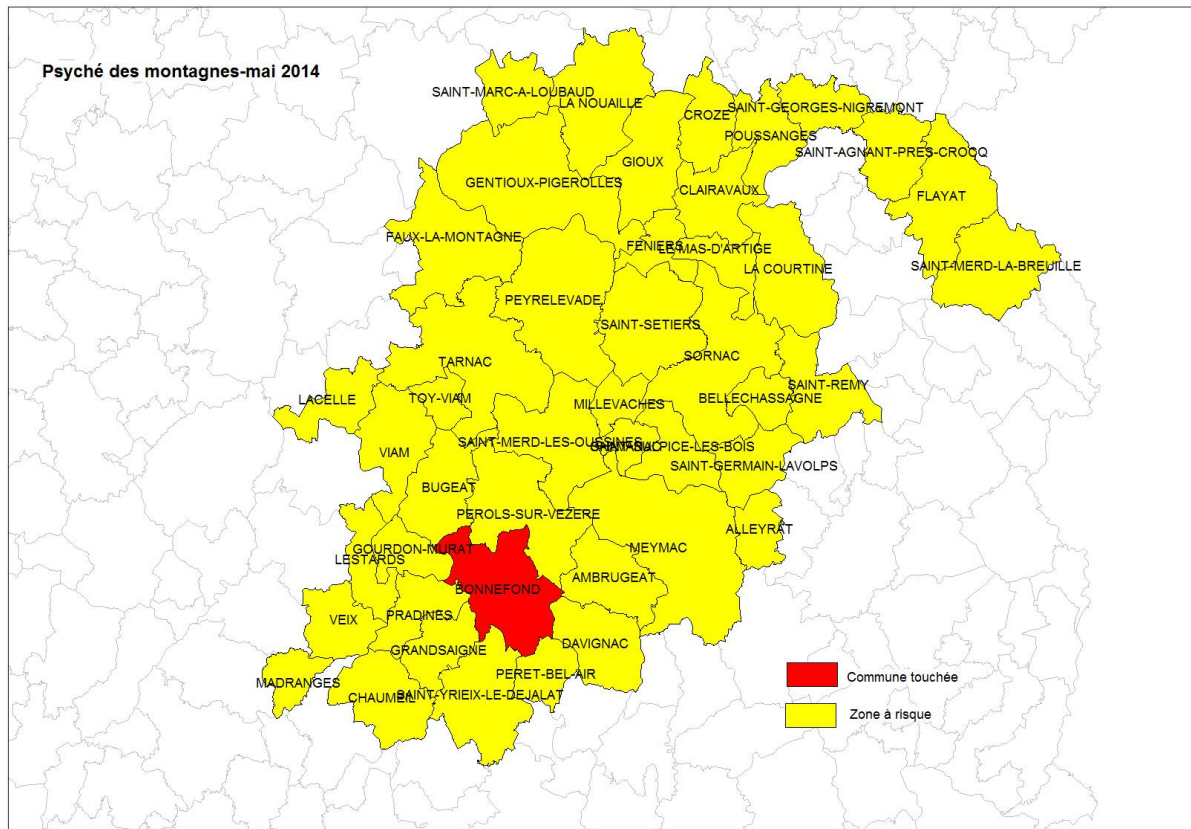
**Le front (photos ci-dessous) peut atteindre plusieurs centaines de mètres de long** sur une largeur d'un mètre. Il avance lentement vers des zones encore indemnes détruisant sur son passage les graminées. Cette progression varie en fonction des conditions météorologiques : les chenilles sont très actives durant les périodes chaudes et ensoleillées.



Photo : FDGDON87

### **Evaluation du risque - psyché des montages**

La douceur de l'hiver laisse supposer qu'une quantité importante de chenilles ont survécu à l'hiver. **Il parait donc fort possible que les prairies du plateau de Millevaches voient apparaître de nouvelles attaques de psyché, et ce dès les prochaines semaines.** Néanmoins, les conditions fraîches et pluvieuses actuelles sont défavorables à son développement.



Communes touchées  
 Communes à risque

### Période de risque

De part sa biologie et son cycle de reproduction, le papillon n'est problématique qu'à son stade « chenille ». Cette dernière commence à sortir de son repos hivernal courant avril pour se nymphoser entre juin et juillet.

Ce sont donc aux mois de mai et juin que les risques de dégâts paraissent les plus importants.

Les dégâts occasionnés par la psyché des montagnes sont occasionnels et généralement localisés (prairies des secteurs d'altitude du massif central). **Il n'y a pas de produit homologué pour lutter contre cet insecte.**



Photo : FREDON87

A surveiller dans vos prairies. **En cas d'émergence** et afin de mieux estimer l'ampleur des dégâts lors d'une possible pullulation, **prévenir le réseau.**

**FREDON Limousin**  
**Par téléphone : 05.55.04.64.06**  
**Par mail : [limousin.fredon@gmail.com](mailto:limousin.fredon@gmail.com)**

*N.B. : Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin dégage toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques.*

*Action pilotée par le Ministère de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto*

